



FORMULAIRE D'ADHÉSION

Informations personnelles

Nom complet : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

**L'ADHÉSION EST VALIDE
DE JUILLET 2026 À JUILLET 2027**

Important : La cotisation annuelle doit être payée au moment de la demande d'adhésion. En cas de refus par le conseil d'administration, le montant sera remboursé en totalité dans un délai de 30 jours.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sont utilisés uniquement pour la gestion de votre adhésion à Radio Anticosti, le traitement de votre paiement, les communications relatives à votre abonnement et le respect de nos obligations légales. Ils sont traités conformément à notre politique de confidentialité.

Déclaration de l'adhérent

En devenant membre, je m'engage à soutenir la mission de Radio Anticosti, qui vise à offrir à la population une radio de proximité accessible et diversifiée, mettant en valeur la culture, l'histoire et les réalités insulaires, tout en contribuant à briser l'isolement géographique et à renforcer les liens communautaires.

Signature _____

Date _____

Catégorie de membre

(cochez une option) (aucune taxe applicable)

Une fois votre formulaire rempli et votre paiement effectué, veuillez le remettre en personne au bureau de Radio Anticosti ou l'envoyer par courriel à : direction@radioanticosti.com

Cotisation annuelle

- ☐ Membre régulier – résident(e) : 10 \$
☐ Membre associé – non-résident(e) : 10 \$
☐ Membre corporatif : 35 \$

☐ Comptant ☐ Dépôt au compte ☐ Virement Interac

COMPTANT : Au bureau de Radio Anticosti
(4 A, rue du Savoy, Port-Menier)

DÉPÔT DIRECT AU COMPTE :

Transit : 20147 | Institution : 815 |
Compte : 2522548

VIREMENT INTERAC : direction@radioanticosti.com

Question : **Votre nom complet**

Réponse à la question de sécurité : **radio** (en minuscules)

MEMBRE CORPORATIF AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

☐ En cochant, nous autorisons Radio Anticosti à renouveler automatiquement notre membership chaque année.

- Une facture nous sera transmise annuellement avant l'échéance de notre adhésion;
- Aucun paiement ne sera prélevé automatiquement;
- Le paiement devra être effectué à la réception de la facture par virement Interac ou dépôt bancaire;
- Cette autorisation demeure valide jusqu'à réception d'un avis écrit de notre part demandant son annulation.

Section réservée à l'administration

Adhésion approuvée le : _____ Signature de l'administrateur _____